

**Séance du 30 Novembre 2020**

**Ordre du jour :**

- Approbation du dernier compte-rendu
- Tarifs des affouages 2020/2021
- Illuminations de Noël
- SDEY : prise lumineaire
- Centre de Gestion Yonne : Convention de mise à disposition du personnel
- ENTRAIN : Mise à disposition du personnel
- INSEE Recensement 2021 : agent recenseur
- Remboursement achat de masques chirurgicales enfant
- Achat d'une cuve à fioul
- Participation employeur : santé et prévoyance
- Régie de recettes
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

L'an deux mil vingt, le trente du mois de Novembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRION sous la présidence de M. Philippe PETIT, Maire.

*Membres présents :*

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Julie CARRA, M. Christian ROUIF, Mme Claire LETHIMONNIER, M. Éric SÉGADO, M. Frédéric MALÈRE, M. Bruno COMMENGE, M. Philippe MAUNY, M. Benoît COPPIN, Mme Barbara BASTIEN, M. Bernard LECESTRE, Mme Carinne QUENISSET.

*Absents excusés :*     Mme Séverine COMMEAU (pouvoir à Mme CARRA)  
                              M. Jimmy BORET

*Secrétaire de Séance :* *Monsieur Bernard LECESTRE*

Mme Cindy FERREIRA, secrétaire de mairie, assiste au conseil municipal.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2020**

Compte-rendu adopté, à l'unanimité des présents.

**TARIFS DES AFFOUAGES 2020/2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe MAUNY qui rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été décidé :

- Le martelage des parcelles n°**32** et **31.2** (1<sup>ère</sup> éclaircie dans les plantations de chênes) destinés aux affouages (coupes prévues à l'aménagement page 26) ;
- Le martelage et la vente sur pied de la parcelle n°**31** en coupe de régénération bois d'œuvre, prévue à l'aménagement (page 26). Les houppiers et le taillis sont réservés.
- Le martelage de la parcelle **9** pour l'ouverture des cloisonnements d'exploitation bois d'industrie destinés aux affouages (coupes prévues à l'aménagement page 26).

- De nommer 3 garants : Messieurs Philippe MAUNY, Éric SEGADO et Frédéric MALERE.

Monsieur Philippe MAUNY propose une taxe affouagère de 20 € pour cette année et 5 € le stère pour les têtes de chêne et de hêtre.

Chaque affouagiste devra prioritairement effectuer une coupe dans les cloisonnements au tarif forfaitaire de 20 €. Une fois cette coupe réalisée, il sera possible, pour ceux qui souhaitent plus de bois, de couper dans la parcelle 32 mais seulement après avoir contacté M. Philippe MAUNY pour accord. Le bois coupé dans la parcelle 32 sera cubé et vendu à 5 €/stère.

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** la proposition de Monsieur MAUNY.

- Taxe affouagère : 20 €
- Têtes de chêne et hêtre : 5 € le stère

### **ILLUMINATIONS DE NOËL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du dernier conseil, il a été demandé de revoir le devis du fournisseur DISTRI FÊTES avec des illuminations moins grandes et que nous discuterons pour de la location ou l'achat des illuminations de Noël.

Monsieur le Maire informe que DISTRI FÊTES a fait une proposition très intéressante pour les illuminations demandées.

DISTRI FÊTES	Montant HT	Montant TTC
Proposition achat	4 776.00 €	5 731.20 €
Proposition location (2 395 € sur 3 ans)	7 185.00 €	8 622.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »** d'opter pour l'achat des illuminations de Noël pour un montant TTC de 5 731.20 €.

### **SDEY : PRISE LUMINAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour alimenter les illuminations de Noël sur les derniers lampadaires installés rue de la République, il faut des « prises guirlandes » qui n'avaient pas été prévues initialement. Le SDEY nous a fait part de son tarif :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part Commune 50% HT	SDEY 50% HT
Eclairage Public	2 935.25 €	2 446.04 €	489.21 €	<b>1 223.02 €</b>	1 223.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, la part communale de 1 223.02 € pour l'installation des prises de guirlandes sur les lampadaires.

### **CENTRE DE GESTION YONNE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'absence d'un agent, nous pouvons faire appel au Centre De Gestion (CDG) pour trouver un(e) remplaçant(e).

« Le CDG de l'Yonne est habilité, en plus des missions obligatoires fixées par la loi, à assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités, à la demande des collectivités. Le CDG peut, dans les mêmes conditions, recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Pour chaque demande de mission temporaire, le CDG établira une convention de mise à disposition de personnel entre la collectivité et ce dernier. Elle précisera les tâches confiées, la période, la durée hebdomadaire, le lieu de

travail et le niveau de rémunération au regard de la demande d'intervention transmise par la collectivité ».

Pour signer la convention de mise à disposition, le CDG a besoin d'une délibération approuvant l'adhésion au service intérim du CDG89.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de l'Yonne pour le besoin occasionnel de personnel communal.

#### **ENTRAIN : CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'absence d'un agent, nous pouvons faire appel à l'association ENTRAIN basée à Migennes pour trouver un(e) remplaçant(e).

L'association ENTRAIN recrute des demandeurs d'emploi en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Pour chaque demande de mission temporaire, l'association ENTRAIN établira une convention de mise à disposition de personnel entre la collectivité et ce dernier. L'association ENTRAIN se charge de toute la partie administrative et de la rémunération du salarié.

L'association ENTRAIN facturera à la commune les heures effectuées sur la base du prix convenu (actuellement 18,70 €/h toutes charges comprises), majoré éventuellement des éléments dus en vertu de la réglementation du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**, l'adhésion à l'association ENTRAIN pour le besoin de recrutement de personnel.

#### **INSEE RECENSEMENT 2021 : AGENT RECENSEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au mail de la Direction Régionale Bourgogne Franche-Comté de l'INSEE, l'enquête de recensement 2021 est reportée à 2022. En effet, suite aux conditions sanitaires actuelles, l'enquête ne pourrait pas se faire dans de bonnes conditions.

#### **REMBOURSEMENT ACHAT DE MASQUES CHIRURGICAUX ENFANTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fallu acheter des masques chirurgicaux enfants pour fournir un stock de secours aux écoles. Monsieur le Maire s'est procuré 6 boîtes de masques à la pharmacie « Lafayette des Clairions » pour un montant de 111 € TTC. Monsieur le Maire demande qu'on lui rembourse le montant de la facture et informe qu'un titre sera émis à la mairie de Bussy en Othe pour le remboursement de 4 boîtes de masques soit 74 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, de rembourser la facture de 111 € à Monsieur le Maire et d'émettre un titre à la mairie de Bussy en Othe pour le remboursement de 4 boîtes de masques d'un montant de 74 €.

#### **ACHAT D'UNE CUVE A FIOUL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cuve à fioul dans l'atelier communal Route de Laroche n'est plus aux normes et qu'il faut la remplacer.

Nous avons trois devis :

- SERA	Cuve double paroi 1000 L	1 442.00 € HT
- Yonne Agri	Cuve avec station 1500 L	990.00 € HT
- BEISER	Cuve avec station 1000 L	1 535.50 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 14 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 0 « Abstention »**, de valider le devis de Yonne Agri pour un montant de 990.00 € HT.

## **PARTICIPATION EMPLOYEUR : SANTÉ ET PRÉVOYANCE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune a fait le choix de participer à la complémentaire santé à hauteur de 20€/mois/agent qui avait une complémentaire santé labellisée et de ne pas participer au maintien de salaire.

Monsieur le Maire propose de revoir cette participation tant en santé (complémentaire santé) qu'en prévoyance (maintien de salaire).

Monsieur le Maire propose de maintenir les 20 €/mois/agent pour la complémentaire santé et de participer à la prévoyance à hauteur de 5€/mois/agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal **ACCEPTE à 12 voix « Pour », à 0 voix « Contre », à 2 « Abstentions » (Mmes CARRA et COMMEAU)**, la proposition de participation de Monsieur le Maire, à savoir :

- Complémentaire santé : 20 € / mois / agent
- Prévoyance : 5 € / mois / agent

## **RÉGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régie a été créée en 2014 pour l'encaissement des locations de salle des fêtes, pour les participations aux NAP et en 2018 pour l'encaissement du repas communal et les dons.

Pour effectuer les modifications sur la régie, il nous manque des informations et demande à reporter la délibération.

## **INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES**

*Monsieur le Maire* fait part de différentes informations communautaires :

- Mise à jour du règlement du RAM (adresse, planning itinérant...);
- La CCJ a validé les demandes d'ouvertures dominicales des commerçants pour 2021. Les demandes concernent entre 5 et 8 dimanches sur 12 possibles en 2021.
- La CCJ a déposé un dossier de candidature au label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire ». Cela va donner à notre territoire une visibilité nationale et une valorisation touristique et économique. Monsieur Nicolas SORET défendra le dossier le 17 décembre prochain à la DRAC.
- Prochaine conférence des Maires le 3 décembre 2020 à 19 h 00
- Prochain Conseil Communautaire le 17 décembre 2020 à 19 h 00

*Monsieur MAUNY* fait savoir qu'une réunion « Déchèterie » à lieu mardi 1<sup>er</sup> décembre et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire remonter. L'ensemble du conseil trouve qu'elle est trop loin.

*Madame BASTIEN* fait savoir qu'une visioconférence à lieu dans la semaine pour la commission HABITAT.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe :
  - De la réception d'un courrier de Mme Goby (intersection route Bussy et rue de la République)
  - Que des noms ont été proposés pour le renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales :
    - Titulaires : Benoît COPPIN, Martine LECESTRE, Michel DEFRANCE
    - Suppléants : Barbara BASTIEN, René COMTE, André CALLÉ.
  - 2 passages piétons ont été créés « rue du Stade et place de l'Église »
  - Des informations sur le chantier Route de Bussy :
    - Coupure ENEDIS le 14 décembre prochain pour effectuer les branchements restants,
    - Orange doit encore intervenir pour déposer son réseau

- Dépose des poteaux est prévue dans la foulée
- Un lampadaire est mal tourné pour raison de sécurité par rapport aux lignes électriques en câbles nus. Il sera tourné dans le bon sens dès que les câbles aériens auront été retirés.
- Éclairage public SDEY :
  - La récente panne était due à un arrêt de l'Éclairage Public par une personne non identifiée. Une sécurisation de l'armoire par cadenas va être installée.
- Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Gildas Le Gland (CCAM) pour un problème récurrent de bouchage de la station de comptage d'eaux usées. Il préconise un nettoyage tout le réseau d'assainissement.
- L'entretien des postes de relevage de La Fourchette est reporté en février / mars 2021. L'entreprise CIVB s'occupe prioritairement des réparations.
- L'entreprise Bodet est intervenue sur l'horloge du clocher. Une pièce était cassée à cause des pigeons qui se posent sur les aiguilles des horloges.
- L'entreprise HASIAK et ENEDIS interviendront à la salle des fêtes et l'école le 21 décembre pour la mise aux normes des tableaux électriques.
- École Hélène GAMET :
  - Le téléphone et internet ont été rétablis ;
  - Le stationnement a été neutralisé en raison du plan Vigipirate « Urgence Attentat ».
- La cérémonie du 5 décembre (hommage aux Morts pour la France dans les combats d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie) aura lieu à 10 h 00 à la stèle de La Fourchette. Les conditions seront les même que pour le 11 novembre (sans public).
- Madame CARRA demande si les débris de la chute de pierre de l'église peuvent être ramassés.  
*Le nécessaire sera fait.*
- Monsieur ROUIF informe que depuis que le revêtement du city stade a été retiré, le sol et ses abords sont glissants et dangereux.  
*L'agent communal ira balayer le sable aux abords du City-Stade.*
- Monsieur ROUIF fait un point sur sa rencontre avec l'assureur GROUPAMA qui a eu lieu mercredi dernier à la mairie pour revoir et négocier tous les contrats de la commune. De même, pour le contrat du CIGAC (assurance du personnel communal).
- Monsieur le Maire fait savoir que le dossier du vol est en passe d'être soldé. Nous aurons une indemnité de 17 399 € (franchise déduite) pour le camion volé et 6 200,85 € pour le matériels et réparation des portes.
- Monsieur COPPIN demande s'il ne faudrait pas installer un système de sécurité performant.  
*Monsieur le Maire répond que Groupama propose de nous aider gratuitement à trouver une solution de sécurité. La Gendarmerie Nationale a également été contactée pour la réalisation d'un audit de sécurité sur les bâtiments municipaux.*
- Madame CARRA fait passer un message de la directrice de l'école. Elle demande s'il y a possibilité de faire des cartes aux enfants pour mettre dans les colis de fin d'année. Et la directrice souhaite des sapins de Noël.  
*Monsieur le Maire répond que oui, mais les cartes doivent rester en quarantaine avant d'être distribuées (situation sanitaire). Les sapins vont être commandés à la SARL MAUNY.*
- Madame BASTIEN fait part d'une connaissance qui a une association théâtrale et qui souhaite faire des représentations sur la commune. Aucun coût pour la commune, l'association se rémunère au chapeau.  
Lors de la distribution du Briottin, un habitant a fait remarquer les déchets sur la voie publique dans sa rue.

- Monsieur MALÈRE fait remarquer qu'il y a toujours des dépôts sauvages de déchets sauvages derrière les containers à verre rue du Monceau. Pourquoi ne pas reculer les containers plus près du mur ?  
*Monsieur le Maire répond que c'est compliqué en raison des lignes téléphoniques qui passent juste au-dessus et qui laissent tout juste assez de place à la grue pour manœuvrer.*

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 56.**

**Table des délibérations :**

- Tarifs des affouages 2020/2021
- Illuminations de Noël
- SDEY : prise lumineaire
- Centre De Gestion Yonne : convention de mise à disposition du personnel
- ENTRAIN : contrat de mise à disposition du personnel
- Remboursement achat de masques chirurgicaux enfant
- Achat d'une cuve à fioul
- Participation employeur : santé et prévoyance

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires :  
Après dépôt en Préfecture le  
Et publication le

Suivent les signatures :

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>ABSENT EXCUSÉS/ NON EXCUSÉS</b>
M. Philippe PETIT			
Mme Florence SYLVESTRE			
Mme Julie CARRA			
M. Christian ROUIF			
M. Benoît COPPIN			
M. Philippe MAUNY			
Mme Séverine COMMEAU		Mme CARRA	X
Mme Carinne QUENISSET			
Mme Claire LETHIMONNIER			
M. Bernard LECESTRE			
Mme Barbara BASTIEN			
M. Bruno COMMENGE			
M. Jimmy BORET			X
M. Frédéric MALÈRE			
M. Éric SÉGADO			